Plan Communal de Mobilité
Commune de Jodoigne

La troisième et dernière phase du Plan Communal de Mobilité de Jodoigne, document de planification et d'orientation à long terme, est finalisée.

La Ville, en association avec la Région Wallonne et ses partenaires locaux, souhaite améliorer les conditions de déplacement de l'ensemble des habitants et visiteurs de la commune, tout en encourageant l'usage des modes de transport durables.

Qu'est-ce que le plan d'actions ?

La phase 3 du PCM définit les **actions concrètes** à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés en phase 2. Chaque intervention y est décrite en identifiant les objectifs, les acteurs concernés, le degré de priorité et la temporalité.

Ces objectifs découlent du diagnostic, réalisé à partir des recherches et réunions organisées dans la commune durant la première phase d'élaboration du PCM et de la réunion de consultation publique à l'issue de celle-ci.

Le PCM et vous

La population est cordialement invitée à prendre connaissance des propositions et à émettre ses avis dans le cadre de l'**enquête publique** qui se déroulera à partir du XX-XX-2022.

Une **séance d'information** est organisée afin de présenter les mesures envisagées par le PCM. Elle se déroulera le **27-04-2022 à 19 heure**, Salle des Calèches.

Qu'allez-vous trouver dans le plan d'actions ?

Le document de phase 3 est le plan d'actions. Sur base des observations et remarques collectées ainsi que des analyses effectuées, le Collège Communal a identifié les objectifs devant faire l'objet d'une traduction concrète au sein du plan d'actions. Celui-ci regroupe :

- ➔ ***Des propositions de développement et d'amélioration des différents réseaux de déplacement (piétons, cyclables, en voiture, etc.) ;***
- ➔ ***Des actions concrètes, telles que le réaménagement de voiries, carrefours ou places publiques ;***
- ➔ ***Des mesures relatives à la gestion de la mobilité sur le territoire***
- ➔ ***Des mesures de sensibilisation et information sur les nouvelles manières de se déplacer - intermodalité***

Ce plan n'est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une dynamique permanente d'organisation et d'évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.

Le PCM est un document d'orientation stratégique. Dès lors, le plan d'actions n'est pas contraignant. Il constitue une **feuille de route** fournissant une vue d'ensemble concernant l'évolution désirée de la mobilité et des déplacements au sein de la commune.

Les aménagements proposés devront encore être affinés, discutés avec les riverains ainsi qu'avec d'autres acteurs, comme la Région.

Le PCM est l'occasion d'optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire de Jodoigne et de favoriser un usage équilibré de tous les modes de déplacements en essayant de valoriser les alternatives à la voiture individuelle (transport en commun, vélo, marche).

LES ENJEUX ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Promouvoir les modes actifs en alternative à la voiture

En faveur des piétons

- Continuer à rénover et à améliorer les cheminements piétons en adaptant progressivement l'espace public pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), à partir du réseau piéton structurant ;
- Améliorer la perméabilité piétonne, notamment en centre-ville ;
- Utiliser un revêtement confortable sur les trottoirs et mieux entretenir les revêtements existants ;
- Développer davantage les zones partagées à proximité des zones commerciales, scolaires ainsi qu'au sein des quartiers résidentiels et des villages ;
- Sécuriser les traversées piétonnes ;
- Promouvoir les itinéraires de loisir et adapter certains tronçons pour les déplacements quotidiens en développent un réseau piéton confortable ;
- Garantir l'accessibilité des cheminements piétons aux PMR pour une meilleure autonomie ;
- Relier les cheminements piétons aux arrêts de transports en commun et au RAVeL.

En faveur des cyclistes

- Créer un réseau connectant toutes les portions cyclables déjà existantes, notamment le RAVeL, et baliser des itinéraires pour favoriser l'usage du vélo au quotidien (cohérence et efficacité des aménagements, signalisation) ;
- Mettre en Sens Unique Limité les sections de rues qui s'y prêtent pour favoriser le maillage cyclable ;
- Augmenter le nombre d'emplacements de stationnement vélo et garantir la sécurité des vélos dans les lieux publics (pôle multimodal, arrêts bus, places publiques) ;
- Sécuriser les voiries et carrefours ;
- Augmenter les marquages au sol, et la signalisation routière destinée aux cyclistes ;
- Sensibiliser à la pratique du vélo et du vélo à assistance électrique.

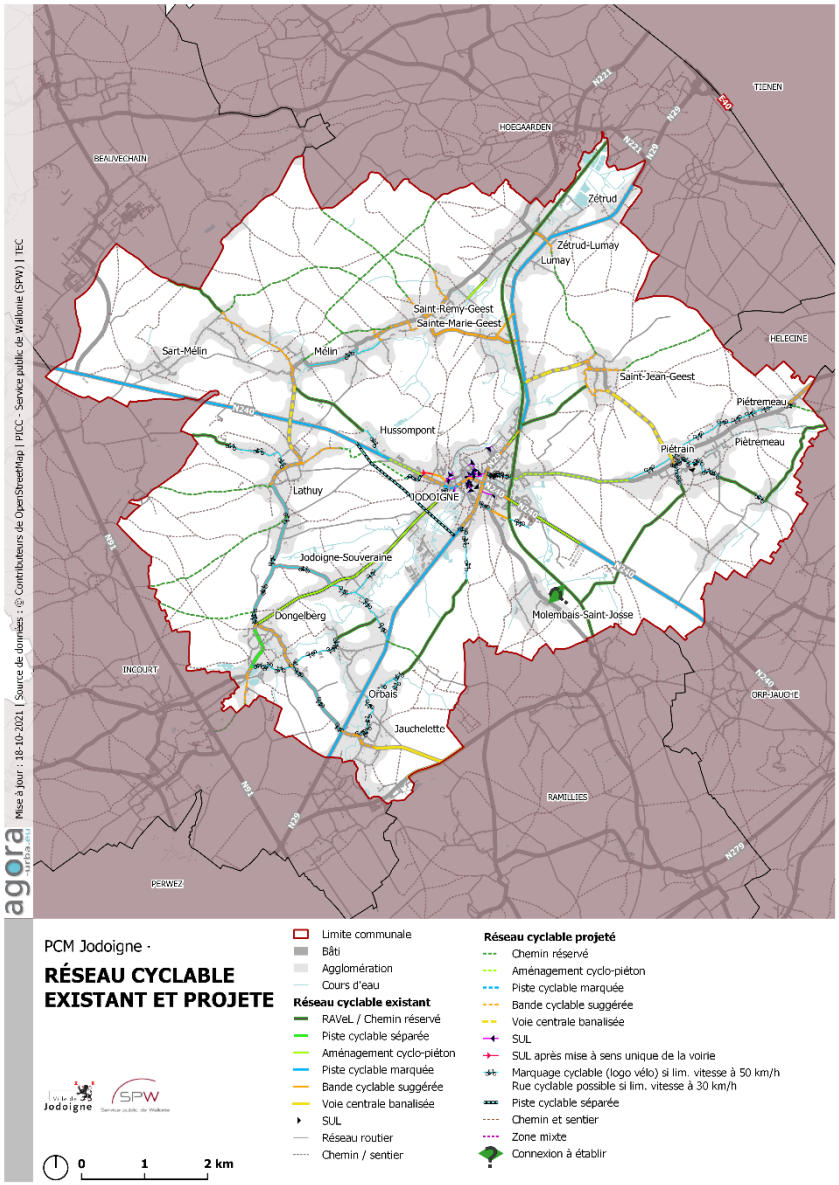

Optimiser l'offre en transport en commun

Concernant les bus

- Améliorer l'accessibilité des arrêts de bus et la signalisation de ces derniers ;
- Améliorer la qualité d'accueil et d'intermodalité des arrêts de bus (stationnements vélos, quais accessibles PMR, abris, signalétique) ;
- Participer aux réunions stratégiques de la coordination des acteurs des bassins de mobilité ;
- La société TEC prévoit un certain nombre de modifications au sein du réseau desservant la commune de Jodoigne avec le but d'améliorer l'amplitude horaire, d'étendre le réseau, d'améliorer les vitesses commerciales des autobus et d'offrir un service de plus en plus efficient
- Réaménager les points noirs pour améliorer la vitesse commerciale des bus, notamment la sortie du dépôt, et certains arrêts à aménager en voirie.

Gérer le trafic routier

- Renforcer l'importance du contournement-sud en tant que voirie structurante tout en évitant que cette nouvelle voirie représente une coupure pour ce qui concerne les piétons et les cyclistes : une perméabilité est toujours à garder. Il faut par ailleurs identifier les points de contacts souhaitables, et les besoins de croisement sans échange entre le contournement et les réseaux croisés ;
- Réduire le trafic de transit et le trafic lié à la dépose et reprise scolaire ;
- Il faudra aussi prendre en compte **les besoins des nouveaux projets** dans l'organisation du réseau, en étudiant une desserte efficace et cohérente avec l'ensemble du réseau existant ;
- Etablir des aménagements spécifiques et de la signalisation routière à des endroits clés afin d'apporter des zones apaisées et des vitesses réduites, augmentant ainsi la convivialité pour les habitants et les visiteurs. ;
- Limiter la circulation de poids lourds sur les axes non structurants du réseau routier.

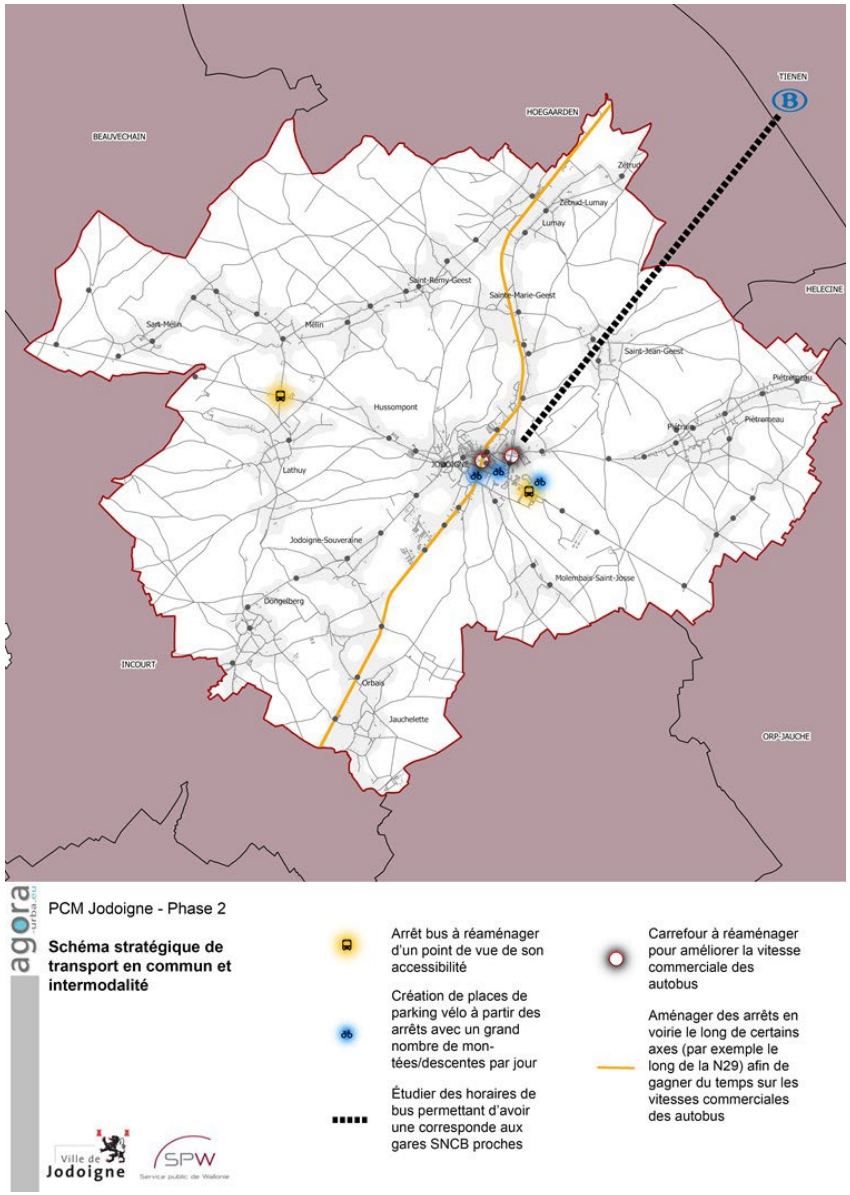

Améliorer la qualité de vie dans les villages

- Promouvoir la création de zones 30 et / ou zones de rencontre de façon à améliorer le cadre de vie et la cohabitation des différents modes de transport dans les lieux centraux (Places, ancien cœur de ville, abords des écoles, etc.)

Gérer le stationnement pour une meilleure qualité de l'espace public

- Augmenter la rotation du stationnement en centre-ville ;
- Renforcer l'attractivité des parkings périphériques ;
- Proposer une organisation du stationnement aux abords des écoles.

Réduire l'usage de la voiture dans la mobilité scolaire

- Sensibiliser les parents et les élèves à un changement d'habitudes en matière de mobilité, promouvoir l'utilisation des modes actifs ;
- Améliorer l'accessibilité modes actifs des abords d'école ;
- Protéger les écoles du trafic de transit, des vitesses excessives et autres nuisances ;
- Valoriser et signaler les parkings proches aux écoles, créer des zones de dépose-minute.

Service de mobilité
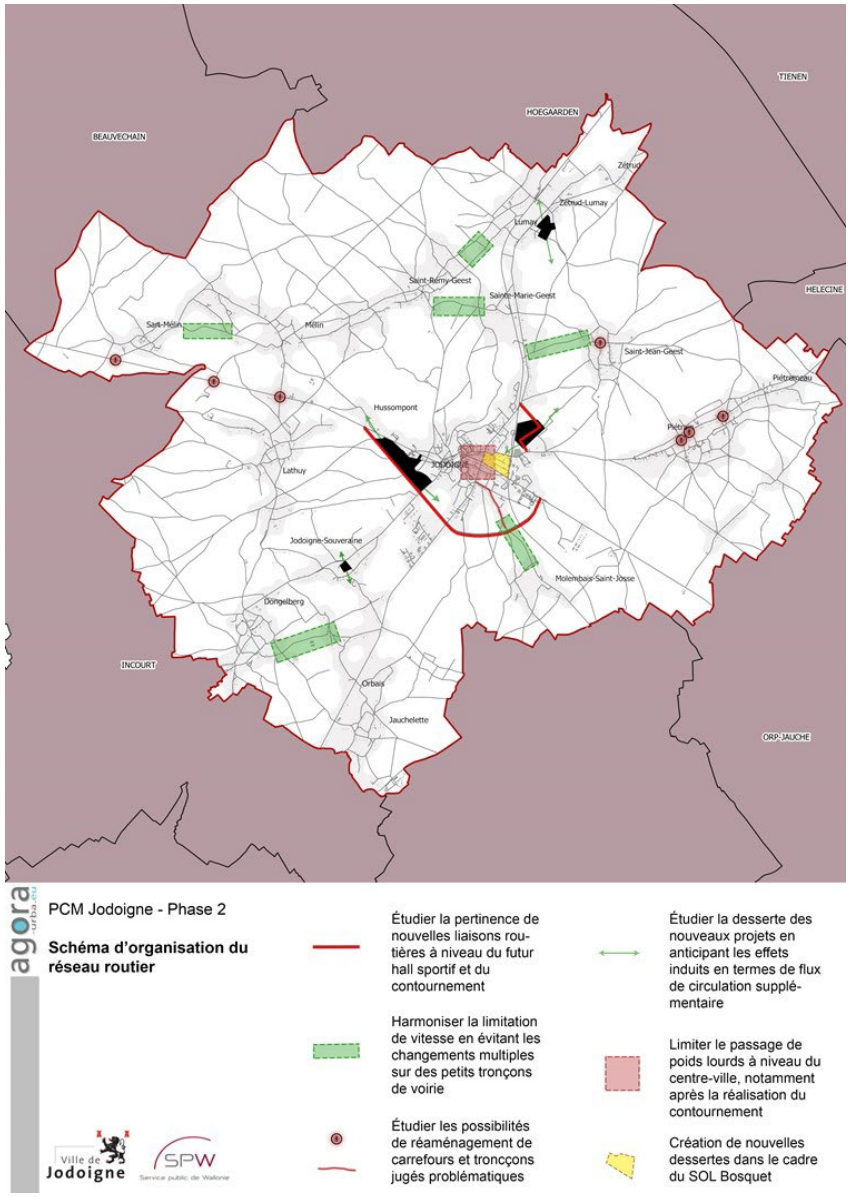
- Favoriser le covoiturage et les connexions vers le futur parking de covoiturage à Hélécine ;
- Promouvoir la création de nouveaux services de mobilité (autopartage, réparation de vélos, micro-mobilité en libre –service, etc…) ;
- Pérenniser les services de mobilité pour les personnes isolées et PMR ;
- Valoriser la gare d'autobus comme "point multimodal".